

# **ETUDE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

**Comité de pilotage  
Restitution finale  
Gignac, 9 septembre 2011**



## **INTRODUCTION**

**M. LOUIS VILLARET**  
**Président de la CCVH**

## Ordre du jour

- Rappel des enjeux de la politique enfance jeunesse
- Des propositions d'actions
- Les outils d'évaluation
- Echanges avec le Comité de Pilotage

## **BREF RAPPEL DE QUELQUES ENJEUX**

### Quelques enjeux de la politique enfance - jeunesse

- L'équité entre les différents territoires
- Une offre de services tout au long du « parcours des familles » (parents, enfants, jeunes)
- Des politiques tarifaires équitables, ouvertes au plus grand nombre
- La présence d'un service public auprès des familles et des jeunes isolés
- L'accessibilité aux services
- Des coopérations et complémentarités avec le secteur associatif et avec l'école
- La qualité des modes d'accueil et des services

### Enjeux spécifiques identifiés à l'issue du diagnostic

- La co-éducation et la parentalité
- L'information, la communication en direction des familles
- La mobilité, l'accessibilité, la proximité des services
- L'inclusion des enfants et des jeunes porteurs de handicap

# Propositions d'actions

### Les actions à venir : des propositions

- ❑ Des actions à l'échelle intercommunale graduées selon les publics :
  - Une priorité forte sur la petite enfance avec la création de services
  - Une implication pour l'enfance et la jeunesse axée sur la coordination territoriale
  
- ❑ Des actions transversales déclinées à tous les âges de la vie, en réponse aux 4 enjeux spécifiques du territoire

### La petite enfance

#### □ **Constats :**

- Une forte demande : 120 enfants n'ont pas de solution d'accueil
- Augmentation à venir des besoins d'accueil
- Des écoles qui accueillent de moins en moins les enfants de moins de 3 ans
- Des équipements multi-accueil saturés
- Une offre d'accueil collectif concentrée sur 5 communes
- Des assistants maternels qui constituent l'essentiel de la capacité d'accueil
- Le RAM, en phase de démarrage, qui devra répondre à de forts besoins

### La petite enfance

#### □ Enjeux :

- Développement de la capacité d'accueil collectif
  - o Renforcement et coordination des structures existantes pour développer la capacité d'accueil des bourgs centres
  - o Et/ou création de nouvelles structures, articulées avec l'existant pour mutualiser les savoir-faire et optimiser les coûts

## La petite enfance

### □ Enjeux :

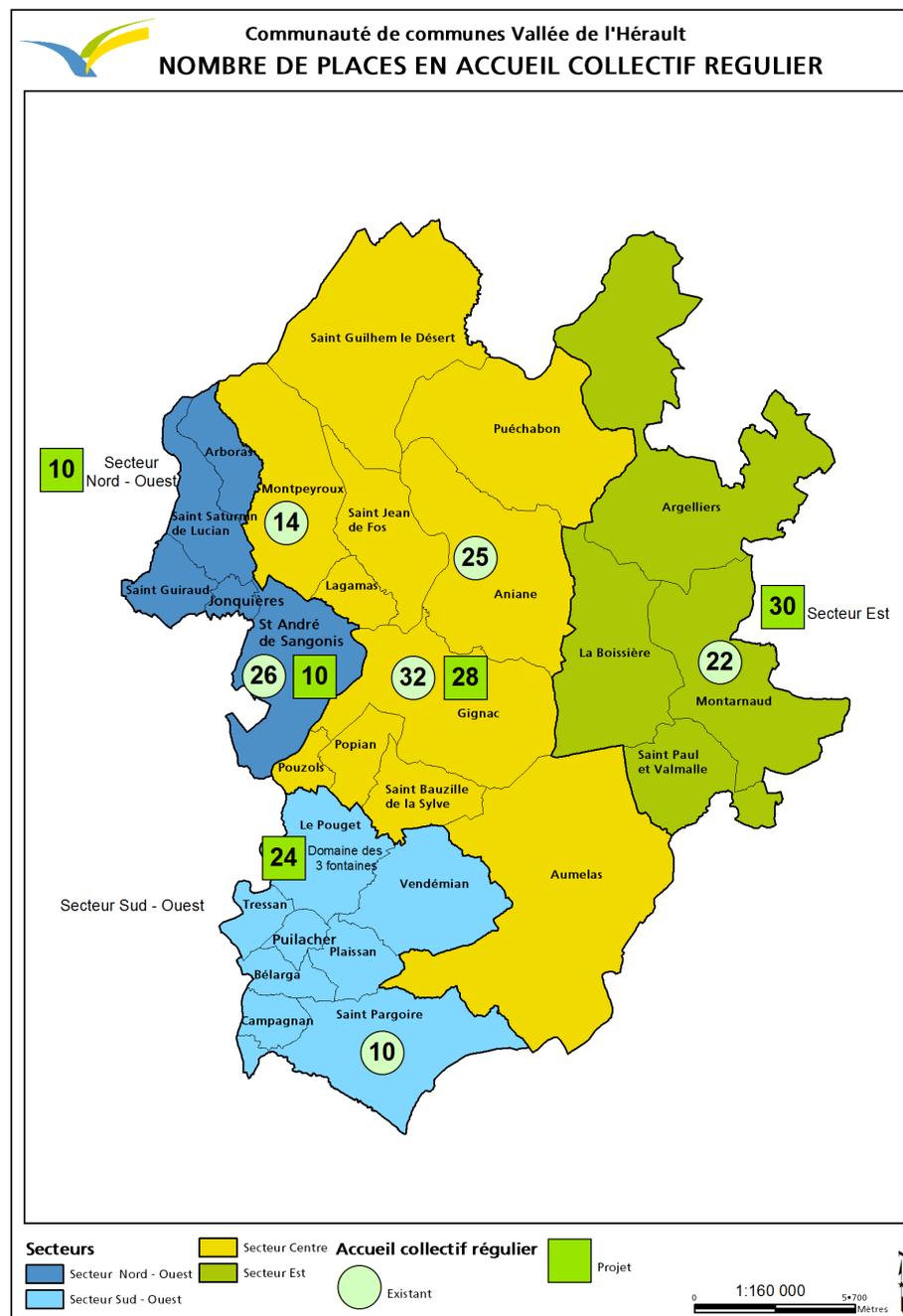
- Développement des activités du RAM intercommunal
  - o Organiser l'offre d'accueil à domicile
  - o Professionnaliser les AM
  - o Informer et aider les parents
  - o Développer des actions collectives avec les crèches et les écoles
  - o Permettre aux enfants de bénéficier d'actions de sociabilisation

# La petite enfance

## ☐ Propositions d'actions

accueil collectif régulier :

**102 nouvelles places**



### La petite enfance

#### □ Propositions d'actions :

- **Accueil collectif régulier : création de 102 nouvelles places**
- **Secteur Nord Ouest :**
  - Existant :
    - 1 crèche à Saint-André-de-Sangonis, 26 places
  - Création : 20 places
    - Extension de la crèche de Saint André de Sangonis (+ 10 places)
    - Création d'une micro-crèche

### La petite enfance

#### □ Propositions d'actions :

- **Accueil collectif régulier : création de 102 nouvelles places**
- **Secteur Sud Ouest :**
  - Existant :
    - création en cours d'une micro-crèche à Saint Pargoire
  - Création : 18 à 24 places
    - 18 à 24 places de crèche (Maison de l'enfance au Domaine des Trois Fontaines)

### La petite enfance

#### □ Propositions d'actions :

- **Accueil collectif régulier : création de 102 nouvelles places**
- **Secteur Centre :**
  - Existant :
    - 1 crèche de 32 places à Gignac
    - 1 crèche de 25 places à Aniane
    - 1 jardin d'enfants de 14 places à Montpeyroux
  - Création : 28 places
    - 28 places à Gignac, création ou réhabilitation et/ou extension de la crèche existante
    - A noter : faisabilité technique de 7 places supplémentaires à la crèche d'Aniane

### La petite enfance

#### □ Propositions d'actions :

- **Accueil collectif régulier : création de 102 nouvelles places**
- **Secteur Est :**
  - Existant :
    - 1 crèche de 22 places à Montarnaud
  - Création : 30 places
    - Privilégier l'accessibilité par une implantation en proximité des grands axes routiers

### La petite enfance

#### □ Propositions d'actions :

- **Accueil collectif occasionnel : création d'une halte-garderie itinérante**
  
- Faire bénéficier les enfants de petites communes d'un **accueil collectif, occasionnel mais régulier**
  - o Rompre l'isolement
  - o Complémentarité avec l'accueil individuel

### La petite enfance

#### □ Propositions d'actions :

##### ▪ Accueil individuel :

- **expérimentation d'un RAM spécialisé dans l'accueil des enfants porteurs de handicap**
  - Partenariat avec les institutions (PMI, SESSAD, CAF, etc.)
  - En lien avec la création du pôle de pédopsychiatrie à Gignac
- **Organiser et coordonner l'offre d'accueil** individuel proposé sur le territoire

## La petite enfance

### □ Propositions d'actions :

- **Soutien à la parentalité :**

- Développement des permanences des **Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**

- Appui aux associations actives sur le territoire

### La petite enfance

#### □ Proposition de calendrier de mise en oeuvre:

- **2012** :
  - o prise de compétence, transfert plein et entier des structures petite enfance
  - o Lancement de la création de 30 places de crèche sur le secteur Est – ouverture prévisionnelle 2013-2014
  - o Création d'une équipe pluri disciplinaire (coordinateur petite enfance et/ou Educateur de Jeunes Enfants et/ou psychologue, etc.)

### La petite enfance

#### □ Proposition de calendrier de mise en oeuvre:

- **2013** :

- o Lancement de la création de 24 places de crèche sur le secteur Sud Ouest – ouverture prévisionnelle 2014-2015
- o Développement des LAEP
- o Poursuite de la mise en place d'une équipe pluri disciplinaire (coordinateur petite enfance et/ou Educateur de Jeunes Enfants et/ou psychologue, etc.)

### La petite enfance

#### □ Proposition de calendrier de mise en oeuvre:

- 2014 :

- o Lancement de la création de 28 places de crèche sur le secteur Centre – ouverture prévisionnelle 2015-2016
- o Création de la halte-garderie itinérante
- o Poursuite de la mise en place d'une équipe pluri disciplinaire (coordinateur petite enfance et/ou Educateur de Jeunes Enfants et/ou psychologue, etc.)

### La petite enfance

#### Proposition de calendrier de mise en oeuvre :

- 2015 :

- o Lancement de la création de 20 places de crèche sur le secteur Nord ouest – ouverture prévisionnelle 2016

### L'enfance

#### □ **Constats :**

- Une fragilité des accueils de loisirs :
  - o Couverture territoriale incomplète, des parties importantes du territoire dépourvues de services ou dépendantes des communes équipées
  - o Besoin d'adaptation des structures à l'évolution des familles : nouveaux rythmes de vie, nouvelles attentes des parents et des enfants
  - o Des locaux souvent inadaptés à l'accueil des enfants

## L'enfance

### □ Enjeux :

- Axes de travail
  - Développement de la couverture territoriale des ALSH et réflexion sur l'aide à la mobilité des enfants
  - Harmonisation des tarifs des ALSH
  - Mise en réseau des ALSH (mutualisation de moyens, projets éducatifs, etc.)
- Un service de proximité : les garderies périscolaires
  - Soutenir l'amélioration de la qualité des animations, appuyer la pérennisation des emplois, faciliter l'intervention d'associations extérieures (sports, culture)

### L'enfance

#### □ Propositions d'actions :

- Coordination intercommunale : création d'un groupe de pilotage territorial
  - Composition : élus, services et structures, CAF, DDCCS, associations, école de musique, parents, etc.
  - Missions :
    - Définition d'un projet éducatif commun sur le territoire
    - Impulsion d'actions transversales : formation, parentalité, handicap, etc.
    - Mise en place et pilotage d'un observatoire

## L'enfance

### □ Propositions d'actions :

- Création d'un nouvel équipement enfance jeunesse multi-accueil
  - Un équipement de type centre de vacances, avec ou sans hébergement
  - Potentiel technique offert par le Domaine des Trois Fontaines
  - Potentiel d'animation riche : environnement, patrimoine, activités sportives, culture, etc.

### L'enfance

#### □ Proposition de calendrier de mise en oeuvre :

- **2012 – 2013** :
  - Création du groupe de pilotage territorial
  - Définition des orientations intercommunales
  
- **2013 – 2015** :
  - Élaboration concertée et partagée du projet éducatif intercommunal
  - Au besoin, recrutement d'un coordinateur enfance (éventuellement à mutualiser avec les communes)

## La jeunesse

### □ **Constats :**

- Un besoin de réponses aux demandes spécifiques des adolescents
- La nécessité de développer chez les jeunes le sens et le goût de l'intérêt général et de l'action collective
- Une attente de médiation sociale en direction des jeunes pris dans des processus de désocialisation
- Un besoin en structuration d'une offre d'animation équilibrée

## La jeunesse

### □ Enjeux :

- Permettre aux jeunes de se retrouver dans des cadres sécurisés et fonctionnels
- Leur garantir une présence d'adultes référents
- Soutenir l'émergence de projets favorisant leur responsabilisation et autonomisation
- Répondre aux besoins de socialisation des jeunes à travers des activités collectives
- Multiplier les lieux supports et les relais d'information, favoriser la découverte de nouvelles activités, garantir une continuité éducative entre l'enfance et la jeunesse

### La jeunesse

#### □ Propositions d'actions :

- Coordination intercommunale : création d'un réseau partenarial des acteurs agissant **pour** les jeunes
- Soutien à des projets portés **par** les jeunes eux-mêmes
- Exemples d'actions envisageables à l'échelle intercommunale :
  - o Création d'un pass' loisirs culture sport
  - o Bourses attribuées à des projets d'intérêt collectif portés par des jeunes
  - o Actions de prévention
  - o Communication et information en lien avec les Réseaux d'Information Jeunesse
  - o Aides à la mobilité

## La jeunesse

### □ Proposition de calendrier de mise en oeuvre:

- 2012 – 2013 :
  - o Mise en place du réseau des acteurs
  - o Définition des actions possibles à 3 ans
  - o Recrutement d'un professionnel jeunesse (éventuellement à mutualiser avec la MLJ)

### Modalités de mise en œuvre des actions

- Un transfert plein et entier de la compétence petite enfance
- Un transfert partiel de l'enfance et de la jeunesse
- Arguments :
  - Une priorité forte du territoire sur la petite enfance
  - Les ALSH constituent des outils de proximité : de fait, ils resteraient dans le champs de compétence des communes
  - La capacité financière de la CCVH : le plan d'action est en phase avec le PPI

## Echanges, débats

# L'EVALUATION DU PLAN D'ACTION

## L'évaluation

### □ Au préalable :

- Il s'agit bien ici de **l'évaluation du plan d'action**, et non des structures d'accueil
- Les bilans et évaluations réalisées par les structures pour le compte de leurs financeurs pourront venir alimenter l'évaluation du plan d'action

### L'évaluation

#### □ Questions et champs de l'évaluation :

- 1er axe : dans quelle mesure l'action intercommunale enfance jeunesse contribue-t-elle à **améliorer la qualité de vie des habitants** par le développement de nouveaux services ou par l'adaptation des services existants ?
  - o Le parcours des familles, la gamme de services proposés : individuels ou collectifs, réguliers ou occasionnels ;
  - o Le nombre de places offertes ;
  - o Les actions spécifiques mises en place : soutien à la parentalité, prise en compte du handicap, etc.

### L'évaluation

#### □ Questions et champs de l'évaluation :

- 2ème axe : dans quelle mesure l'action intercommunale enfance jeunesse contribue-t-elle à **renforcer la diversification et la qualité** de l'offre de services ? Quelle plus-value apportée par la CCVH en matière d'appui aux structures dans le développement de leur activité ?
  - o Coordination territoriale et mise en réseau des acteurs ;
  - o Appui à la professionnalisation des structures et des professionnels ;
  - o Soutien à la mutualisation

## L'évaluation

### □ Questions et champs de l'évaluation :

- 3ème axe : dans quelle mesure l'action intercommunale enfance jeunesse contribue-t-elle à **répondre aux problèmes de mobilité et de circulation** des personnes ?
  - o rapprochement des services avec les habitants : implantation d'équipements sur les trajets domicile-travail, structures itinérantes, offre de formation professionnelle sur le territoire de la CCVH ;
  - o facilitation des déplacements des habitants : covoiturage, permis de conduire pour les jeunes

### L'évaluation

#### □ Questions et champs de l'évaluation :

- *In fine* : dans quelle mesure l'action intercommunale enfance jeunesse contribue-t-elle à un développement équilibré et harmonieux du territoire ? A son développement économique ? Quels axes de progrès devraient être mis en œuvre ?
  - o La création et la stabilité des emplois dans le secteur enfance jeunesse ;
  - o A moyen voire long terme (3 à 5 ans) : les effets du développement des services sur l'emploi des femmes notamment

## ANNEXE

### **Les différents services dédiés à la petite enfance**

#### **❑ Crèche collective et halte-garderie (multi-accueil)**

- à gestion publique, associative ou privée
- accueil collectif régulier et/ou occasionnel des enfants de 2 mois ½ à 4 ans (voire 6 ans),
- maximum 60 places.
- Direction assurée par professionnel petite enfance (EJE,...)

#### **❑ Crèche à gestion parentale**

- gérée par une association de parents qui participent à l'accueil
- maximum 20 places,
- Direction assurée par référent technique, souvent EJE
- ... il n'y en a plus aucune dans l'Hérault

### Les différents services dédiés à la petite enfance

#### Jardin d'enfants

- accueil des enfants de 2 à 6 ans, non scolarisés ou scolarisés à temps partiel ;
- de 12 à 80 places
- direction assurée par un/e référent/e technique

#### Jardin d'éveil

- accueil des enfants de 2 à 3 ans
- 24 places recommandées avec 12 places minimum et 80 maximum
- Direction assurée par un/e référent/e technique

### Les différents services dédiés à la petite enfance

#### **Micro-crèche**

- capacité limitée à 10 places
- si gestion de 3 micro-crèche, direction obligatoire, sinon nomination d'un professionnel chargé du suivi

#### **Maison d'Assistants Maternels (MAM)**

- accueil d'enfants par des assistants maternels hors de leur domicile, dans un local commun
- 2 à 4 assistants maternels maximum (16 enfants maximum).
- Pas d'obligation de direction, suivi assuré par la puéricultrice du secteur, participation obligatoire aux activités du RAM

### Les différents services dédiés à la petite enfance

#### Service d'Accueil Familial (SAF)

- accueil des enfants par les assistants maternels employés par le gestionnaire du SAF et accompagnés par le personnel d'une crèche.
- Direction assurée par professionnel petite enfance (EJE,...)

#### Services complémentaires

- Relais d'Assistants Maternels (RAM) : les enfants sont toujours accompagnés par leur AM
- Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : les enfants sont toujours accompagnés par un adulte